

Commune d'Auriac-du-Périgord

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

Projet de recensement des chemins ruraux de la commune d'AURIAC-DU-PERIGORD

Par arrêté du 11 mars 2025, le maire de la commune d'Auriac-du-Périgord a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet suivant :

Recensement des chemins ruraux de la commune d'AURIAC-DU-PERIGORD

A cet effet, Madame Françoise GY-GAUTHIER a été désignée par le maire en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du :

Mardi 1^{er} avril 2025 au Mercredi 23 avril 2025 inclus.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public les :

- Mardi 1^{er} avril 2025 : de 09h00 à 11h00
- Jeudi 10 avril 2025 : de 17h00 à 18h00
- Mercredi 23 avril 2025 : de 11h00 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

Un registre d'enquête est tenu à la disposition du public à la Mairie pour recevoir les observations du public. Elles peuvent également être adressées au commissaire-enquêteur par courrier ou par courriel en utilisant les adresses suivantes :

Par courrier : MAIRIE – A l'attention du commissaire-enquêteur
175 route de Thenon 24290 AURIAC-DU-PERIGORD

Par courriel : mairie@auriacdupericord.fr en indiquant dans l'objet :
« Enquête publique recensement des chemins ruraux ».

Avis affiché le 12 mars 2025

A AURIAC-DU-PERIGORD

Le Maire,
Dominique DURUY.



D. Duruy

Commune d'AURIAC-DU-PERIGORD
Dordogne